

Le défrichement d'une nouvelle carrière à VINGRAU suspendue par le juge des référés

Alors que les Corbières catalanes sont livrées depuis des années à la perforation des carrières, l'autorisation préfectorale de destruction d'espèces protégées pour un nouveau front de taille a été contestée en urgence devant le juge des référés de Montpellier par notre fédération.

Selon des procédures particulièrement bien huilées entre la DREAL (Service de l'Etat à Montpellier) et le carrier les obligations de maintenir les espèces et les habitats protégés dans un état favorable ne pèsent pas lourd. Même en site Natura 2000, comme c'est le cas dans les Basses Corbières.

Le chantage à l'emploi transpirait de tous les écrits et la préfète a cru en rajouter dans ses écritures pour rendre les défenseurs du site responsables de la disparition de l'Aigle de Bonelli, tout en oubliant que le carrier dispose déjà d'autorisation d'exploiter pour des centaines de milliers de tonnes de calcaire dans le secteur.

Mais attention le calcaire en question est plus blanc ! Même blanc de blanc ! Ce sont les 8 derniers petits hectares de Jurassique français ! Les larmes nous en coulent de poussière !

Pour la préfète CHEVALIER, il ne pouvait s'agir que d'un intérêt public majeur et même de raisons impératives d'intérêt public majeur.



[Pdf de l'ordonnance du juge des référés \(fichier : 4,56Mo\)](#)